

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 82-1409/PR/TPUL portant approbation du lotissement dit 2 ha, en extension des lotissements Héron Marabout.

n° 82-1409/PR/TPUL

Ministère

Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et du logement

Date de publication

21 octobre 1982

Numéro JO

n° 6 du 30/10/1982

Date du numéro

30 octobre 1982

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

- Le lotissement dit 2 ha est considéré comme un complément des lotissements du Héron et de l'extension du Marabout.

#### Article 2

- Ce lotissement complémentaire comporte 18 lots répartis comme suit
- sur les parcelles 1 à 8 situées au nord de la voie est-ouest séparant le lotissement Héron de l'extension du Marabout, seront autorisées des constructions à rez-de-chaussée en conformité avec le cahier des charges du lotissement du Héron
- sur les parcelles numérotées de 9 à 18 seront autorisées des constructions à deux niveaux soit rez-de-chaussée plus un étage, en conformité avec le cahier des charges du lotissement extension du Marabout.

#### Article 3

- Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 21 octobre 1982 sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.